

# NOTICE DESCRIPTIVE DETAILLEE DE L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Code de la Construction et de l'Habitation: articles L 111-7-1 à L 111-8-4, L 111-26, L 125-2, L 125-2-4, L 151-1, R 111-19, R 111-19-1 à R 111-19-21, R 125-1-2.  
Code de l'Urbanisme : articles R 421-5-1 et suivants, R 421-38-20, R 445-2 à 8.  
Arrêté du 1er août 2006

vu pour être annexé à mon  
arrêté en date du **23 SEP. 2010**  
Le Maire adjoint  
chargé de l'Urbanisme  
**PH. ESBELIN**

A joindre à la notice de sécurité, la demande de permis ou à la déclaration,  
**avec les plans correspondants indiquant :**

- Le ou les cheminements praticables par les personnes handicapées,
- les cheminements extérieurs avec le raccordement entre la voirie et les espaces extérieurs de l'établissement et entre l'intérieur et l'extérieur du ou des bâtiments,
- la ou les places de stationnement aménagées,
- Les circulations intérieures horizontales et verticale, l' ou les ascenseurs,
- les aménagements tels que sanitaires, douche, cabine, accueil, guichet, caisse, etc...,
- les emplacements réservés pour les installations accueillant du public assis.

<b>1 - DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT</b>	
NOM : ASSOCIATION SAINT-PIERRE NOTRE DAME (Saint-Pierre, Lycée général)	
ADRESSE : 70 Rue de Montgeron	
CODE POSTAL : 91800	COMMUNE : BRUNOY

<b>2 - DECLARANT ET INTERVENANTS</b>	
Maître d'ouvrage (le déclarant) : <i>(Nom, adresse, téléphone)</i> Association Saint-Pierre Notre Dame 70 Rue Montgeron - 91800 BRUNOY	Téléphone : 01 60 47 99 99
Architecte : <i>(Nom, adresse, téléphone)</i> IMHOTEP Architectes 86 Avenue de la Marne - 56000 VANNES	Téléphone : 02 97 54 38 10
Contrôleur technique : <i>(Nom, adresse, téléphone)</i> QUALICONSULT 16 Rue Jacques Tati - 91042 COURCOURONNES - EVRY Cedex	Téléphone : 01 60 78 37 59

<b>3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL</b>			
<b>1 - Nature des travaux :</b>	construction neuve <input checked="" type="checkbox"/>	extension <input type="checkbox"/>	modification d'une construction existante <input type="checkbox"/>
Dans le cas de modifications de construction existante, indiquer précisément quelles parties de l'établissement font l'objet de modifications :			

Libel SA - 04 72 74 22 31 - www.libel.fr - N°HGMO9200710-ERPD

### 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL (SUITE)

#### 2 - Nombre de personnes accueillies :

Par niveau	Etage 6		
	Etage 5		
	Etage 4		
	Etage 3		
	Etage 2		
	Etage 1		360
	Rdc		270
	Sous-sol		
Total :		630	catégorie et type de l'établissement : Catégorie 3, Type R et N

#### 3 - Services offerts : indiquer ci-dessous ou en annexe l'ensemble des services offerts au public et leur localisation intérieure et extérieure.

- Hall d'accueil et zone parloirs
- Cafétéria
- Foyer
- Salle des professeurs
- 23 classes réparties en 3 sections (2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup>, Terminales)
- 3 1/2 classes
- Sanitaires hommes et femmes pour chaque section.

### 4 - STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Nombre de places adaptées : (une place aménagée minimum pour 50 places ; si plus de 500 places, le nombre de places est fixé par arrêté municipal avec un minimum de 10 places)

Nombre total de places : 11

Nombre total de places "handicapés" : 1

#### Indiquer sur les plans

- la localisation et les dimensions de ces places : largeur place  $\geq 3,30$  m,
- aire de raccordement au cheminement : 1,40 m de longueur minimum.

#### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- les contrôles d'accès sont équipés de dispositif sonore et visuel (interphone audio et vidéo)
- connectée directement au hall d'entrée, accueil, ascenseur par cheminement adapté
- dévers  $\leq 2\%$
- repérage des places par marquage au sol et signalisation verticale

OUI	NON	Sans objet
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 5 - CHEMINEMENTS, ACCES ET SIGNALISATION

Indiquer sur les plans (pour les cheminements intérieurs et extérieurs)

- **pentés et dévers** : pentés  $\leq 5\%$  et dévers en partie courante  $\leq 2\%$  ; tolérance 8% sur une longueur  $< 2$  m et 10% sur une longueur  $< 0,50$  m,
- **paliers de repos** : à indiquer en faisant par exemple figurer un gabarit de longueur 1,40 m x 1,20 m, avant et après une rampe, tous les 10 m sur une rampe de plus de 4%,
- **espace de manoeuvre (extérieur uniquement)** : avec possibilité de faire demi-tour (à chaque changement de direction ou croisement), diamètre 1,50 m mini,
- **espace d'usage** : à l'aplomb de chaque équipement, dispositif de commande ou de service (faire figurer un gabarit de 0,80 m x 1,30 m),
- **largeur des cheminements / circulations** :  $\geq 1,40$  m entre murs ; tolérance  $\geq 1,20$  m sur faible longueur.
- **largeur des portes** : local de plus de 100 pers. : largeur  $\geq 1,40$  m avec un vantail d'au moins 0,90 m ; portique de sécurité : largeur  $\geq 0,80$  m ; largeur  $\geq 0,90$  m dans les autres cas,
- **espace de manoeuvre des portes** : à indiquer en faisant par exemple figurer un gabarit de la largeur de la circulation x 1,70 m de longueur minimum pour les ouvertures en poussant et 2,20 m de longueur mini. pour les ouvertures en tirant,
- **sas d'isolement** : à l'intérieur du sas : faire figurer devant chaque porte un gabarit d'au moins 1,20 m x 2,20 m hors débattement de la porte non manoeuvrée; à l'extérieur du sas : faire figurer devant chaque porte un gabarit d'au moins 1,20 m x 1,70 m.

Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- |                                                                                                                                     | OUI                                 | NON                                 | Sans objet                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - les sols sont non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue                                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - trous et fentes diamètre ou largeur $\leq 2$ cm                                                                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - bornes et poteaux détectables par un aveugle                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - garde-corps si rupture de niveau $\geq 40$ cm                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - ressauts absents ou $\leq 2$ cm avec bord arrondi ou chanfrein (tolérance 4 cm si pente chanfrein $< 33\%$ )                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - ressauts successifs avec girons importants absents (dits : pàs d'âne)                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - grilles perpendiculaires aux cheminements                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - cheminement accessible présentant un contraste visuel et tactile (extérieur uniquement)                                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| - les obstacles suspendus sont au moins à 2,20m au dessus du sol (2m dans stationnement int.)                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - les informations permanentes situées en dessous de 2,20m sont abordables à moins de 1m                                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - obstacles sur cheminement, saillie latérale $> 15$ cm avec contraste visuel et rappel tactile ou prolongement au sol              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - évacuation des eaux (si évacuation par dévers $\leq 2\%$ )                                                                        | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - les parois vitrées sur cheminement ou en bordure immédiate sont équipées d'éléments visuels contrastés                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - marquage au sol et signalisation (pour croisement cheminement accessible avec cheminement véhicules)                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les info. permanentes sont contrastées, visibles debout ou assis, sans reflet ni contre-jour ou éblouissement                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les caractères sont contrastés, la hauteur est de 15mm mini pour l'orientation et 4,5mm pour les autres cas                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les dispositifs d'accès et signalétique ont un éclairage renforcé (20 lux extérieur, 100 lux circulation int. horizontal)         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les éclairages sont non éblouissants, sans reflet en position assis et debout                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les éclairages temporisés sont munis d'extinction progressive                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les éclairages par détection de présence couvrent l'ensemble de l'espace avec recouvrement des zones                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les entrées principales ont un traitement différent ou sont visuellement contrastées                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - le système d'ouverture des portes est utilisable en position "debout" et "assis"                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - le système d'ouverture des portes est à plus de 0,40m d'un angle rentrant ou obstacle                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - le temps d'ouverture des portes automatiques est suffisant pour toutes personnes à mobilité réduite                               | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - le système automatique d'ouverture des portes détecte les personnes de toutes tailles                                             | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - le déverrouillage des systèmes d'ouvertures électriques est signalé par un signal sonore et lumineux                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - l'effort nécessaire pour ouvrir les portes $\leq 50$ N                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les portes comportant une partie vitrée importante sont repérables à l'aide d'éléments visuels contrastés                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès est sonore et visuel                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - les contrôles d'accès sont équipés de dispositif sonore et visuel (interphone audio et vidéo)                                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - les sorties sont repérables de tout point où le public est admis de manière adaptée                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - la signalisation de sortie ne présente aucun risque de confusion avec le repérage des issues de secours.                          | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les tapis fixes ont une dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - les valeurs réglementaires de temps de réverbération et de surface de matériaux absorbants sont respectées.                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| - l'aire d'absorption des revêtements $\Rightarrow 25\%$ de la surface au sol (accueil, attente et restauration - NF EN ISO 11 654) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |

## 6 - ASCENSEURS

(barrer si sans objet)

Un ascenseur est obligatoire si plus de 50 personnes (plus de 100 personnes pour les établissements d'enseignement) sont accueillies en étage, en mezzanine ou en sous-sol. Egalement obligatoire si pour moins de 50 personnes toutes les prestations ne sont pas offertes au rez de chaussée.

Tous les ascenseurs doivent pouvoir être utilisés par les personnes handicapées et être conformes à la norme NF EN 81-70. Un escalier mécanique ou un plan incliné mécanique ne peut en aucun cas remplacer un ascenseur obligatoire.

Un appareil élévateur ne peut remplacer un ascenseur que si une dérogation est obtenue dans les conditions fixées à l'article R. 111-19-6 (bâtiment classé, impossibilité technique ...).

Lorsque l'ascenseur n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal d'accès au bâtiment, il doit y être repéré par une signalisation adaptée.

Toute dénivellation des circulations horizontales supérieure ou égale à 1,20 m détermine un niveau décalé considéré comme un étage. Lorsque le bâtiment comporte un ascenseur, tout niveau décalé doit être desservi.

### Indiquer sur les plans

- largeur de la porte ( $\geq 0.80$  m)
- dimensions cabine (au moins 1 m x 1.30 m x 2 m de haut.)
- aire de retournement (diamètre 150 devant la porte de la cabine)

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

	OUI	NON	Sans objet
- précision d'arrêt $\leq 2$ cm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- commandes sur le côté, hauteur entre 0,90 et 1,30 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les commandes sont repérables par un contraste visuel ou tactile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- le temps d'ouverture des portes automatiques est suffisant pour toutes personnes à mobilité réduite	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- toute information liée aux mouvements de cabine, étages desservis et système d'alarme est sonore et visuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- main courante en cabine entre 0,85 et 0,90 m et à plus de 0,40m de l'entrée de la cabine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- revêtement rigide et non-glissant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 7 - TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIKES

(barrer si sans objet)

Un tapis roulant, un escalier mécanique ou un plan incliné mécanique doit être doublé par un cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur.

### Indiquer sur les plans

- localisation et dimensions

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

	OUI	NON	Sans objet
- signalisation adaptée d'orientation vers le cheminement accessible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- main courante de chaque côté accompagnant le déplacement, dépassant d'au moins 0,30m le départ et l'arrivée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- main courante hauteur entre 0,80 et 1,00 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- main courante continue, rigide, facilement préhensible avec éclairage particulier ou contraste visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- la commande d'arrêt d'urgence est accessible et manoeuvrable en position « debout » et « assis ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- le départ et l'arrivée des parties mobiles sont mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- les tapis roulants et plans inclinés ont un dispositif tactile ou sonore à l'arrivée sur la partie fixe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- le dispositif d'éclairage est renforcé (150 lux en tout point )	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les éclairages sont non éblouissants, sans reflet en position assis et debout	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les éclairages temporisés sont munis d'extinction progressive	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les éclairages par détection de présence couvrent l'ensemble de l'espace avec recouvrement des zones	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 8 - ESCALIERS

(barrer si sans objet)

Lorsque l'escalier n'est pas visible depuis l'entrée ou le hall du niveau principal d'accès au bâtiment, il doit y être repéré par une signalisation adaptée.

### Indiquer sur les plans

- largeur (entre mains courantes  $\geq 1.20$  m)

#### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- hauteur des marches  $\leq 0.16$  m, giron  $\geq 0.28$  m
- en haut des escaliers : revêtement de sol avec contraste visuel et tactile à 0,50 m de la première marche
- première et dernière marches : contre-marche  $\geq 0,10$  m, visuellement contrastée par rapport à la marche
- nez de marche contrasté et antidérapant sans débord excessif
  
- main courante de chaque côté prolongée horizontalement de la longueur d'une marche sans créer d'obstacle
- main courante hauteur entre 0,80 et 1,00 m
- main courante continue, rigide, facilement préhensible avec éclairage particulier ou contraste visuel
  
- le dispositif d'éclairage est renforcé (150 lux en tout point de l'escalier)
- les éclairages sont non éblouissants, sans reflet en position assis et debout
- les éclairages temporisés sont munis d'extinction progressive
- les éclairages par détection de présence couvrent l'ensemble de l'espace avec recouvrement des zones

	OUI	NON	Sans objet
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 9 - SANITAIRES

(barrer si sans objet)

Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, doit comporter au moins un cabinet d'aisance aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible. Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, un cabinet d'aisance accessible séparé doit être aménagé pour chaque sexe.

### Indiquer sur les plans

- espace de manoeuvre : (faire figurer sur les plans un gabarit de diamètre 1,50 m mini, situé à l'intérieur du cabinet ou à l'extérieur devant la porte),
- espace d'usage : (faire figurer sur les plans un gabarit de 0,80 m par 1,30 m latéralement par rapport à la cuvette, hors débattement de porte et hors obstacle).

#### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- hauteur de la cuvette (abattant inclus) comprise entre 0.45 m et 0.50 m (sauf sanitaires pour enfants)
- barre d'appui : entre 0,70 m et 0,80 m
- lave-mains : hauteur  $\leq 0,85$  m
- lavabo : hauteur  $\leq 0,80$  m avec vide en partie inférieure (0,30 m prof. x 0,60 m larg. x 0,70 m haut.)
  
- les urinoirs en batterie sont positionnés à des hauteurs différentes
- dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré

	OUI	NON	Sans objet
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 10 - POINTS D'ACCUEIL, CAISSES, TABLETTES, EQUIPEMENTS DIVERS (barrer si sans objet)

Les équipements, le mobilier, les dispositifs de commandes et de services situés dans les établissements recevant du public ou dans les installations ouvertes au public doivent pouvoir être repérés, atteints et utilisés par les personnes handicapées. Lorsque plusieurs équipements ou éléments de mobilier ayant la même fonction sont mis à la disposition du public, un au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit pouvoir être repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées. Dans le cas d'équipements soumis à des horaires de fonctionnement, l'équipement adapté doit fonctionner en priorité.

Lorsqu'il existe des caisses de paiement disposées en batterie, une caisse par tranche de vingt, arrondi à l'unité supérieure, est aménagée, accessible par un cheminement praticable. Lorsque les caisses sont localisées sur plusieurs niveaux, ces obligations s'appliquent à chaque niveau. Les caisses adaptées sont conçues et disposées de manière à permettre leur usage par une personne en fauteuil roulant. Les caisses adaptées sont réparties de manière uniforme.

### Indiquer sur les plans

- **localisation** (faire figurer sur les plans, au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service, un gabarit de 0,80 m par 1,30 m à plus de 0,40m d'un angle rentrant ou obstacle)

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

	OUI	NON	Sans objet
- banque d'accueil utilisable en position "debout" et "assis"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- hauteur dispositif de commande manuel, sécurité, accueil et service entre 0.90 m et 1.30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- si besoin de lire, écrire ou utiliser un clavier : hauteur d'une partie <= 0,80m avec vide en partie inférieure (0,30 m prof. x 0,60 m larg. x 0,70 m haut.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- accueil sonorisé : transmission du signal acoustique par induction magnétique, signalé par un pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- les informations sonores des points d'affichage instantané sont doublées par une information visuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les équipements et le mobilier ont un éclairage particulier ou un contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- dispositifs de commande sont repérables par un contraste visuel ou tactile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- dispositif d'éclairage renforcé (200 lux au droit des postes d'accueil)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les informations permanentes situées en dessous de 2,20 m sont abordables à moins de 1 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les info. permanentes sont contrastées, visibles debout ou assis, sans reflet ni contre-jour ou éblouissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les caractères sont contrastés, la hauteur est de 15 mm mini pour l'orientation et 4,5 mm pour les autres cas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 11 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (barrer si sans objet)

Sont concernées en particulier les salles de spectacles, de conférences ou de réunions publiques, de restauration, d'équipements sportifs, les lieux de culte...

**Nombre de personnes accueillies par salle :** (si plus de 5 salles, indiquer les renseignements ci dessous en annexe)  
(2 places handicapés pour moins de 50 personnes accueillies ; + 1 place handicapé par tranche de 50 personnes accueillies ; si plus de mille places, nombre de places handicapés fixé par arrêté municipal avec minimum 20)

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Total
Désignation :	Cafétéria	Foyer				
Nombre de personnes accueillies dans cette salle :	150	120				270
Nombre de places "handicapés" :	4	4				8

### Pour l'ensemble des salles recevant du public assis :

#### Indiquer sur les plans

- **localisation** : faire figurer sur les plans un gabarit de 0.80 m par 1.30 m

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

	OUI	NON	Sans objet
- le cheminement d'accès à ces places est accessible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- les places adaptées sont réparties en fonction des différentes catégories de places offertes au public	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 12 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HÉBERGEMENT (barrer si sans objet)

Tout établissement disposant de locaux d'hébergement pour le public doit comporter des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupées par des personnes handicapées (hébergement hôtelier, tous les établissements comportant des locaux à sommeil, notamment les hôpitaux et les internats...).

**Nombre de chambres dans l'établissement :** une chambre aménagée jusqu'à 20 chambres ; 2 chambres aménagées jusqu'à 50 chambres ; plus une par tranche de 50 chambres. Pour les établissements d'hébergement de personnes âgées ou de personnes présentant un handicap moteur, l'ensemble des chambres ou logements, salles d'eau, douches et w.c. doit être adapté. Les chambres adaptées sont réparties entre les différents niveaux desservis par ascenseur.

Nombre total de chambres de l'établissement : \_\_\_\_\_ Nombre total de chambres aménagées : \_\_\_\_\_

### Indiquer sur les plans

- **dimensions du lit :** faire figurer un gabarit de 1,40 m x 1,90 m ou 0,90 x 1,90 dans les établissements où les règles d'occupation ne prévoient qu'une personne par chambre
- **espace de manoeuvre :** faire figurer un gabarit de diamètre 1,50 m hors débatement de porte et de l'emprise du lit
- **espace de passage :** faire figurer un gabarit 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m sur le petit côté hors débatement de porte et de l'emprise du lit

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- les lits fixés au sol ont le plan de couchage à une hauteur comprise entre 0,40 m et 0,50 m du sol
- une prise de courant au moins est située à proximité d'un lit
- une prise de téléphone est reliée au réseau interne (pour les établissements disposant d'un réseau interne)
- le numéro de chaque chambre figure en relief sur la porte

OUI	NON	Sans objet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Salle de bains de la chambre ou de l'étage :

#### Indiquer sur les plans

- **espace de manoeuvre :** faire figurer un gabarit de diamètre 1,50 m hors obstacle et débatement de porte

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- douche accessible sans ressaut
- commandes faciles à manoeuvrer entre 0,90 m et 1,30 m
- barre d'appui entre 0.70 m et 0.80 m

OUI	NON	Sans objet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Sanitaires de la chambre ou de l'étage, équipements divers :

Compléter les chapitres 9 et 10 de la présente notice.

## 13 - INSTALLATIONS CABINES ET DOUCHES (barrer si sans objet)

**Cabines et douches :** Lorsqu'il y a lieu à déshabillage ou essayage en cabine, au moins une cabine doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable. Lorsqu'il existe des douches, au moins une douche doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable. Les cabines et les douches aménagées doivent être installées au même emplacement que les autres cabines ou douches lorsque celles-ci sont regroupées. Lorsqu'il existe des cabines ou des douches séparées pour chaque sexe, au moins une cabine ou une douche aménagée et séparée pour chaque sexe doit être installée.

### Indiquer sur les plans

- **accessibilité de la cabine :** faire figurer un gabarit de diamètre 1,50 m hors débatement de porte
- **accessibilité de la douche :** faire figurer un gabarit de 0,80 m x 1,30 m hors débatement de porte

### Prescriptions complémentaires (cocher les cases correspondantes)

- accessible sans ressaut
- commandes entre 0,90 m et 1,30 m (notamment patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroir...)
- zone d'assise comprise entre 0.40 m et 0.50 m
- un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position « debout »
- siphon de sol pour les douches

OUI	NON	Sans objet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ENGAGEMENT

(1) Je soussigné(e), Monsieur VACCARI représentant l'Association Saint-Pierre Notre Dame, demandeur du permis (ou de l'autorisation), **m'engage à respecter** cette notice et les règles d'accessibilité en vigueur dans ces établissements.

(1) Je soussigné(e), demandeur du permis (ou de l'autorisation), **ne peut respecter la disposition réglementaire suivante :**

pour le motif :

et sollicite une dérogation.

Mesures compensatrices envisagées :

(1) rayer la mention inutile

A BRUNOY, le 11/05/2010

(Signature)

~~ASSOCIATION SAINT PIERRE NOTRE DAME  
Ecole - Collège - Lycée Privé Saint-Pierre  
70 rue de Monicaron - B.P. 201  
92101 BRUNOY CEDEX  
Tél. 785 173 659 00018  
Tél. 01 69 47 99 99~~